



Adoption simple de mon beau fils

Par **yannou83**, le **27/02/2019** à **17:27**

Bonjour,

Actuellement je suis marié, et mon épouse et moi même avons un appartement acheté ensemble.

Je n'ai pas d'enfant mais ma femme à un adulte de 27 ans.

Je voulais faire une adoption simple , auquel mon beau fils a agréé, et pour cela un notaire m'a proposé au départ un tarfi de 1500€ car il y a 1000€ pour les frais d'avocat. Une fois que j'ai eu l'argent il m'a indiqué que la somme était de 2500€ !

Je ne sais pas quel est le tarif normal d'une adoption simple , je ne voudrais pas que mon beau fils se retrouve à partager la moitié de mon bien avec mon frère et mes soeurs.

Quel est le tarif normal ? Y a t il d'autre voie légale pour faire une adoption simple ?

En vous remerciant par avance pour vos réponses.